

AGENCES ANNECY - LA PAIX – PRINGY

HONORAIRES TRANSACTION IMMOBILIERE

| | |
|--|----------------|
| Prix de vente supérieur à 300 001 € | 5% T.T.C. |
| Prix de vente de 100 001 € à 300 000 € | 6% T.T.C. |
| Prix de vente de 50 001 € à 100 000 € | 7.000 € T.T.C. |
| Prix de vente inférieur ou égal à 50 000 € | 5.000 € T.T.C. |

Programmes Neufs : entre 3% et 9% H.T. du prix de vente T.T.C *

Les honoraires de transaction immobilière sont à la charge du vendeur suivant les conditions indiquées dans le mandat de vente ou à la charge de l'acquéreur dans le cadre de la vente d'un bien issu d'une succession.

Compte séquestre (Article 5 de la loi 70-9 du 2/01/70) : Crédit Agricole des Savoie – Compte Transaction n°96721759250

(*Conditions disponible en agence)

HONORAIRES GESTION LOCATIVE

Honoraires de Location (Chapitre 1^{er} du titre 1^{er} de la loi n° 89.462 du 6/07/89, modifié par la loi n°2014-366 du 24 mars – art 1- ALUR)

| Ces honoraires sont calculés sur la base du loyer annuel net de charges | BAILLEUR | | LOCATAIRE * | |
|---|----------|-------|-------------|-------|
| | T.T.C. | H.T. | T.T.C. | H.T. |
| Honoraires d'entremise et de négociation | 0.50 % | 0.42% | | |
| Honoraires pour la visite des lieux | 1 % | 0.83% | 1 % | 0.83% |
| Honoraires pour la constitution du dossier locataire | 1 % | 0.83% | 1 % | 0.83% |
| Honoraires de rédaction de bail | 3 % | 2.50% | 3 % | 2.50% |
| Honoraires de l'établissement de l'état des lieux | 2 % | 1.67% | 2 % | 1.67% |

* La part locataire est plafonnée en fonction du décret N°2014-890 en date du 1^{er} août 2014, publié au JO le 6 août 2014

Honoraires de Gérance Locative (% des sommes encaissées, à la charge du bailleur)

- Honoraires : 8.40 % T.T.C. (7 % H.T.)
- Programme Neuf « labellisé »
par le Crédit Agricole des Savoie et Square Habitat : 7.20 % T.T.C. (6 % H.T.)

Option

- Garanties des loyers impayés + Détériorations + Défense et Recours : 2,80 % T.T.C. des sommes dues (Loyers + charges y compris taxe d'assurance, TVA et frais de gestion)

Honoraires conseil et prestations annexes : Facturation à la vacation horaire: 48,00 € T.T.C. (40,00 € H.T.)

* T.V.A. au taux en vigueur : 20 %

Mise à jour le 1/01/2020

Le Réseau d'Agences Immobilières du Crédit Agricole des Savoie

SAS SQUARE HABITAT • TRANSACTION • GESTION LOCATIVE

www.squarehabitat.fr

« Filiale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Savoie »

17 bis rue de la Paix
74000 ANNECY
Tél. : 04.50. 45.01.50 . Fax 04.50.51.89.80
E-mail : annecy@squarehabitat.fr

54 route d'Anney
74370 PRINGY
Tél. : 04.50.44.97.16. Fax 04.50.44.07.82
E-mail : pringy@squarehabitat.fr